

UICN Programme Afrique Centrale

Qui se soucie des
acquis du passé ?

Le cas du PAFT-Congo



IUCN
1994
036
c.2

Ndinga Assitou

UICN Library

Qui se soucie des
acquis du passé ?
Le cas du PAF-Congo

UICN - Union mondiale pour la nature

UICN Programme Afrique Centrale

Fondée en 1948, l'Union mondiale pour la nature rassemble des Etats, des organismes publics, une large éventail d'organisations non gouvernementales et des universités nationales unique - plus de 500 membres dans 125 pays.

L'UICN, en tant qu'organisme, agit en faveur de l'environnement et des ressources naturelles, de la conservation de la biodiversité et de la promotion des ressources.

QUI SE SOUCIE DES ACQUIS DU PASSE ?

Afin de sauvegarder l'héritage naturel et culturel de l'humanité, l'UICN a lancé le Programme mondial de la biosphère, qui vise à promouvoir la coopération internationale et la recherche scientifique pour la conservation de l'environnement.

LE CAS DU PAFT - CONGO

Ndinga Assitou

Le Programme Afrique Centrale s'inscrit dans le plan régional de la réalisation de la mission de l'UICN, à savoir la promotion de la coopération internationale et la recherche scientifique pour la conservation de l'environnement.

Le Programme Afrique Centrale s'inscrit dans le plan régional de la réalisation de la mission de l'UICN, à savoir la promotion de la coopération internationale et la recherche scientifique pour la conservation de l'environnement.

UICN
1994
036
C.2

UNION Programme Afrique Centrale

1991

QUI SE SOUCIE DES ACQUIS DU PASSE ?

LE CAS DU PAF - CONGO

Ndenga Assilou

1991
1991
032
2

UICN - Union mondiale pour la nature

Fondée en 1948, l'Union mondiale pour la nature rassemble des Etats, des organismes publics et un large éventail d'organisations non gouvernementales au sein d'une alliance mondiale unique : plus de 800 membres dans 125 pays.

L'UICN, en tant qu'Union, a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

Afin de sauvegarder les ressources naturelles aux plans local, régional et mondial, l'Union mondiale pour la nature s'appuie sur ses membres, réseaux et partenaires, en renforçant leurs capacités et en soutenant les alliances mondiales.

Le Programme Afrique Centrale contribue au plan régional à la réalisation de la mission de l'UICN. Il permet à l'Union de mieux adapter ses interventions aux réalités régionales et nationales et d'intégrer les connaissances et les avis des ressortissants de la région dans la vision globale de gestion durable de la diversité biologique.

Le Programme Afrique Centrale s'emploie à conseiller, promouvoir l'application des principes et des instruments internationaux de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, et à favoriser la mise en oeuvre des moyens nécessaires à améliorer la gestion de l'environnement ainsi que l'échange d'idées, d'information et d'expériences sur le sujet.

Publié par : L'UICN - Union Mondiale pour
la nature, Brazzaville, Congo

Droits d'auteur : 1994 : Union Mondiale pour la Nature.
La reproduction des textes de cette publication à des fins non commerciales et notamment éducatives est autorisée avec la permission préalable des détenteurs des droits d'auteur.
La reproduction à des fins commerciales et notamment en vue de la vente est interdite sans permission écrite préalable des détenteurs des droits d'auteur.

ISBN : 2-8317-0248-8

Imprimé par : Société Missionnaire Saint Paul, Kinshasa,
Zaïre.

Composition : UICN - Programme Afrique Centrale.

Conception de la couverture : Charles Doumenge.

Dessin en couverture : Village congolais.

Disponible auprès de : UICN - Congo, 50 bis rue Dongou, Ouenzé,
Brazzaville.

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage de même que sa présentation ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN en ce qui concerne le statut juridique ou l'autorité de quelque Etat, territoire ou région que ce soit ou en ce qui concerne la délimitation de leurs frontières. Le présent ouvrage financé par l'UICN ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'UICN.

LISTE DES ABREVIATIONS

ACAE	Association Congo Action Environnement
ACCT	Agence de Coopération Culturelle et Technique
ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
ANN	Alliance Nationale pour la Nature
ASDI	Agence Suédoise pour le Développement International
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CFA/CFPO	Comité des Politiques et Programme d'Aide alimentaire/Commission des Forêts pour le Proche-Orient
CFDT	Comité de mise en valeur des Forêts dans les Tropiques
CILSS	Comité Intergouvernemental de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CIRAD	Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
ECOFAC	Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FINNIDA	Agence Finlandaise pour le Développement International

FED	Fonds Européen de Développement
GEF	Global Environmental Facility (FEM, en français)
GTZ	Agence de Coopération Technique Allemande
IGADD	Office Intergouvernemental pour la Lutte contre la Sécheresse et pour le développement
IIED	Institut International pour l'Environnement et le Développement en Afrique de l'Est
MAB	Man and Biosphère
NYZS/WCS	New York Zoological Society/Wildlife Conservation Society
ODA	Overseas Development Administration
OCB	Office Congolais des Bois
OCF	Office Congolais des Forêts
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAFN	Programme d'Action Forestier National
PAFT	Programme d'Action Forestier Tropical
PARAC	Plan d'Action Régional pour les Forêts d'Afrique Centrale
PGRN	Plan de Gestion des Ressources Naturelles

PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SAB	Sangha Action Biodiversité
SADCC	Conférence de Coordination pour le Développement de l'Afrique Australe
SONATRAB	Société Nationale de Transformation des Bois
SNEB	Société Nationale d'Exploitation des Bois
SNR	Service National de Reboisement
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UICN	Union Mondiale pour la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
USAID	United States Agency for International Development
VMA	Volume Maximum Annuel
WRI	World Resources Institute

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	4
1. LE PAFT : DE SES ORIGINES A NOS JOURS	6
1.1. Bref historique	6
1.2. But et objectifs	12
1.3. Instructions impliquées et fonctionnement	13
1.4. Mécanismes de financement	20
1.5. Principes opérationnels	21
1.6. Elaboration des programmes nationaux	25
1.7. Etat des exercices du PAFT et problèmes	27
2. LA SITUATION FORESTIERE AU CONGO	34
2.1. Généralités	34
2.2. Problèmes environnementaux et sociaux	37
2.3. Faiblesses institutionnelles	42
2.4. Principales initiatives de conservation des écosystèmes naturels et de développement du secteur forestier	50
3. LE CAS DU PAFT-CONGO	55
4. PASSE ET AVENIR DU PAFT-CONGO	60
Bibliographie	67
Annexe 1	72
Annexe 2	75

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	4
1. LE PAFT : DE SES ORIGINES À NOS JOURS	8
1.1. Bref historique	8
1.2. But et objectifs	12
1.3. Institutions impliquées et fonctionnement	13
1.4. Mécanismes de financement	20
1.5. Principes opérationnels	21
1.6. Élaboration des programmes nationaux	22
1.7. État des exercices du PAFT et problèmes	23
2. LA SITUATION FORESTIÈRE AU CONGO	34
2.1. Généralités	34
2.2. Problèmes environnementaux et sociaux	37
2.3. Faiblesse institutionnelle	42
2.4. Principales initiatives de conservation des écosystèmes naturels et de développement du secteur forestier	50
3. LE CAS DU PAFT-CONGO	55
4. PASSÉ ET AVENIR DU PAFT-CONGO	60
Bibliographie	67
Annexe 1	72
Annexe 2	75



AVANT-PROPOS

Cette étude du processus d'élaboration du PAFT-Congo souligne les problèmes inhérents à la collaboration internationale dans le domaine de la gestion et de la conservation des ressources forestières. La spécificité des conditions dans chaque pays fait qu'un modèle simple et rigide de concertation et de coopération internationale ne peut pas exister. Il est essentiel que les initiatives internationales soient cohérentes avec les programmes nationaux. Des études sectorielles et ponctuelles réalisées par des technocrates étrangers ne donnent pas une vision globale de la situation forestière qui devrait constituer la base des programmes nationaux en intégrant la conservation et le développement.

Il est clair que le PAFT-Congo n'a pas suffisamment situé la foresterie dans son contexte socio-économique et de développement. Les leçons de la Conférence de Rio et surtout le "Constat de principes" ne semblent pas avoir été traduits dans un contexte local approprié. Cependant, une réflexion a été engendrée et des ressources financières ont été mobilisées dans l'espoir que la communauté internationale et les responsables nationaux des pays tropicaux se servent du PAFT pour évoluer vers une convergence de vision et d'action.

Jeffrey A. Sayer
Directeur Général de CIFOR



INTRODUCTION

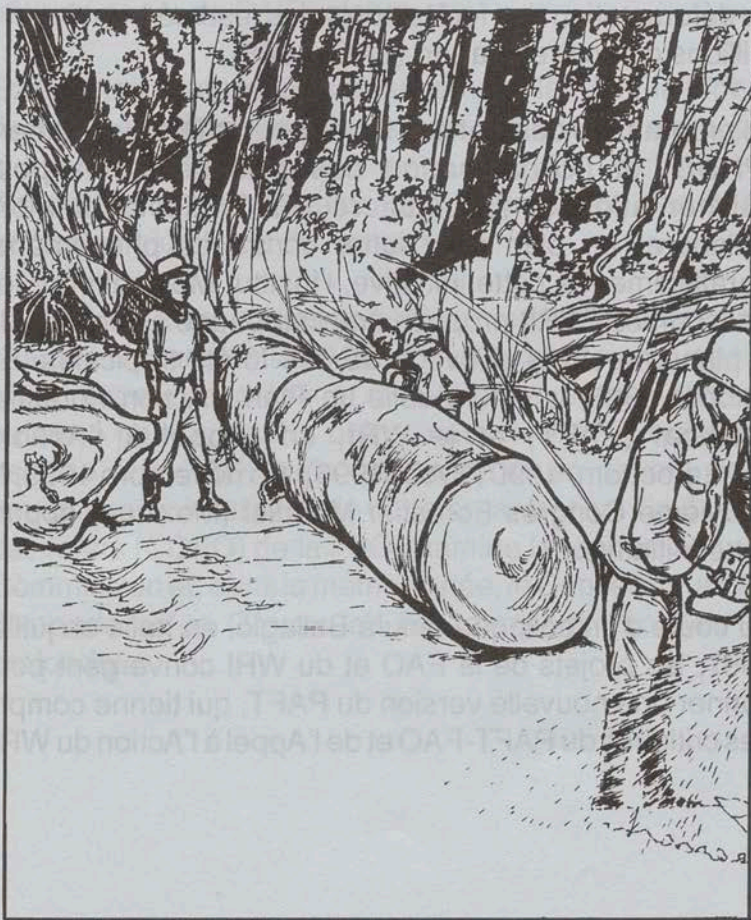
Pour tous ceux qui travaillent à la gestion durable de notre environnement, le Programme d'Action Forestier Tropical (PAFT) présente un intérêt majeur. Par PAFT, il faut entendre un exercice national de planification politique du secteur forestier (Winterbottom, 1990) utile, voire nécessaire à une utilisation durable des ressources forestières.

Ce programme, vers lequel chaque forestier congolais se tourne aujourd'hui, est fort mal connu. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les congolais lui ont consacré peu d'attention. Il n'était juste naguère que le fait de deux ou trois forestiers impliqués dans ce processus.

Ce constat nous a conduit à répondre aux questions essentielles. Qu'est ce que le PAFT ? Comment en est-on arrivé là ? Le Congo, qui poursuit l'élaboration de son PAFT (neuf ans après le lancement de ce programme), s'est-il soucié des acquis des programmes similaires plus avancés ?

Qui se soucie des acquis du passé ? Le cas du PAFT - Congo

Le public visé par le présent opuscule est naturellement celui de tous ceux qui s'intéressent à l'environnement et au développement durable au Congo. Notre ambition est de l'amener à s'intéresser aux débats et enjeux du PAFT dans la perspective de son adoption et de sa mise en oeuvre par le Gouvernement Congolais.



1. LE PAFT : DE SES ORIGINES A NOS JOURS

1.1 Bref historique

Le PAFT est né de la prise de conscience du rythme rapide de déforestation des forêts tropicales, estimé à environ 10 millions d'hectares par an (FAO, 1988).

Le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) décident alors d'élaborer un plan pour lutter contre ce phénomène. Parallèlement à cette initiative, l'Institut Mondial pour les Ressources (WRI) propose une campagne à l'échelle de la planète pour la sauvegarde des forêts tropicales. En octobre 1985, la FAO publie un Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT) et le WRI, un "Appel à l'Action" (Winterbottom, 1990 ; FAO, 1990). En novembre 1985, le neuvième Congrès Forestier Mondial (Mexique) appuie cette initiative.

Au cours d'un colloque tenu à Bellagio, en Italie en juillet 1987, les projets de la FAO et du WRI convergent pour donner une nouvelle version du PAFT, qui tient compte des critiques du PAFT-FAO et de l'Appel à l'Action du WRI.

Ce colloque est organisé avec le soutien de la Fondation Rockefeller et sous les auspices de la Banque Mondiale, du PNUD, de la FAO et du WRI. C'est ainsi que ces organismes, sauf la Fondation Rockefeller, apparaissent comme les co-promoteurs du PAFT. Mais plusieurs organisations, dont l'Union Mondiale pour la Nature (UICN), ont contribué à bâtir ce cadre de PAFT global.

En 1990, cinq ans après son lancement, le PAFT fait l'objet d'une campagne vigoureuse de critiques menée par quelques ONG internationales. Le PAFT est accusé d'accélérer la déforestation et la dégradation des forêts tropicales plutôt que de les enrayer.

La FAO met alors en place une Commission indépendante chargée d'examiner le PAFT. Cette Commission suggère, entre autres, la création d'un organe semi-autonome parrainé par les quatre promoteurs du PAFT, qui serait associé à la FAO, mais qui opérerait en dehors de la structure administrative de cette organisation. Le Comité des forêts (COFO) de la FAO examine le rapport de cette Commission et, dans la même année, le Conseil de la FAO demande qu'un Groupe ad hoc d'experts l'analyse en profondeur.

En 1991, ledit Groupe ad hoc, organisé par les fondateurs du PAFT, se réunit à Genève et examine, entre autres, la proposition tendant à créer un dispositif consultatif international sur les forêts tropicales. Ce dispositif constituerait, pour toutes les parties intéressées, une tribune ouverte à des consultations et à des avis de stratégie générale, à l'établissement de priorités, à l'étude de problèmes, à des échanges de vues pour identifier les problèmes critiques, suivre les progrès accomplis, promouvoir la diffusion de l'information et aider à mobiliser les financements adéquats.

Dans la même année, le Conseil de la FAO demande, après examen du rapport du Groupe ad hoc, à un groupe de contact de clarifier la proposition de création d'un dispositif consultatif. A cette fin, la FAO organise, en collaboration avec les autres parrains du PAFT, une consultation à Paris sur les problèmes institutionnels du PAFT. Celle-ci définit les fonctions dudit dispositif, qui s'appellerait Forum ou Groupe consultatif, mais ne peut traiter toute une série de questions concernant sa création, sa composition, son organisation et les nouvelles dispositions à prendre au niveau des pays pour la mise en oeuvre du PAFT.

Suite au rapport du Groupe de contact, le Conseil de la FAO décide de la mise en place d'un autre Groupe ad hoc,

les parties intéressées n'ayant pu s'accorder sur la composition du Forum, notamment sur la participation des représentants des ONG et du secteur privé aux côtés de ceux des Gouvernements et sur le mécanisme permettant d'atteindre les objectifs du PAFT. Le nouveau Groupe ad hoc est chargé de rechercher les solutions aux problèmes institutionnels non résolus et d'identifier les aspects prioritaires pour renforcer la contribution du PAFT à l'aménagement durable des forêts.

Signalons que, depuis 1991, la campagne de critiques du PAFT a conduit à une révision et à une clarification des objectifs, des principes et des procédures du PAFT (voir annexe 1). Le sigle correspond désormais à l'appellation de Programme d'Action Forestier Tropical. Sous ce programme, chaque pays devrait assurer lui-même la coordination de l'assistance offerte par les donateurs. D'autant que ce sont eux-mêmes qui sollicitent la participation de la communauté internationale à la gestion de leurs ressources forestières et qu'ils sont les premiers responsables de la préparation et de l'exécution des PAFT nationaux. Les donateurs fourniraient une assistance technique et financière, dans la mesure des besoins, et dans le but de compléter les ressources nationales disponibles (crédits et experts). Dans ce contexte, un accent particulier est mis sur l'implication des populations



qui dépendent de la forêt, les aspects multidisciplinaires et intersectoriels et sur l'intégration du PAFT dans les plans et priorités de développement nationaux.

Au niveau international, la FAO et le PNUD, en tant que coparrains, participeraient à l'exécution du PAFT en fonction de leurs compétences respectives, le WRI et la Banque Mondiale ayant cessé d'en parrainer les activités à la suite des critiques du PAFT et des tendances hégémoniques de certains coparrains de ce programme sur les autres. Ainsi, la FAO fournirait l'assistance technique opérationnelle et multidisciplinaire et assurerait la liaison entre participants au PAFT au niveau international. Le PNUD, quant à lui, aiderait à identifier, préparer, évaluer et financer les projets d'assistance technique et de préinvestissement.

Enfin, il faut signaler qu'une série d'organismes de coopération bi -et multilatérale et d'organisations non gouvernementales, d'envergure nationale ou internationale, agissant particulièrement dans le domaine de la conservation, offrent à présent un appui non considérable à l'élaboration des Programmes d'Action Forestier Nationaux.

1.2 But et objectifs

Le PAFT se veut être la réplique internationale planifiée à la crise de la déforestation et de la dégradation des forêts tropicales. Il vise un double but : la lutte contre la disparition des forêts tropicales et la pérennisation des avantages provenant de ces forêts.

Ses objectifs déclarés sont les suivants :

- faire prendre conscience des problèmes du déboisement et mobiliser tous les secteurs de la société pour tenter d'y apporter des solutions ;
- introduire des approches intersectorielles à la planification, dans lesquelles la participation de tous les partenaires concernés favoriserait la préparation et l'adoption de politiques et de programmes plus efficaces ;
- mobiliser les ressources nationales et internationales pour faciliter une mise en oeuvre coordonnées des plans nationaux.

1.3 Institutions impliquées et fonctionnement

Comme il a été dit plus haut, le PAFT a été lancé par la Banque Mondiale, le PNUD, le WRI et la FAO, mais c'est cette dernière institution qui a été mandatée pour assurer sa coordination internationale. La FAO est, en effet, à la fois, l'institution spécialisée des Nations Unies qui a compétence sur toutes les questions liées aux forêts et la principale institution multilatérale d'assistance technique aux pays en développement dans le domaine considéré. Elle dispose d'un Département des forêts. Toutes les données intéressant les forêts et la foresterie dans toutes les régions du monde sont recueillies par ce Département, qui, entre autres, les analyse et fournit également des avis techniques sous forme de rapports de situation, d'études sectorielles, de mise au point des projets de terrain et de soutien technique. Deux comités, le Comité des Forêts (COFO) et le Comité de mise en valeur des forêts dans les tropiques (CFDT), émettent des avis techniques sur les questions intéressant la foresterie à l'attention de la Conférence et du Conseil, qui sont les organes par lesquels les pays membres exercent sur la FAO leur pouvoir. Le premier Comité est l'organe intergouvernemental suprême qui s'occupe de toute la somme des questions forestières mondiales. Le deuxième Comité examine les questions tropicales, essentiellement du point de vue de leur production, de leur utilisation et de leur conservation.



Six commissions régionales des forêts pour l'Afrique, l'Asie, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, le Proche Orient et l'Amérique du Nord et le Comité CFA/CFPO des questions forestières méditerranéennes (SILVA Mediterranea) émettent des avis sur l'élaboration de la politique forestière et en coordonnent l'exécution au niveau régional. Cinq autres organes techniques et groupes d'experts ainsi que les organes subsidiaires des commissions régionales des forêts émettent des avis sur des questions déterminées aux niveaux mondial et régional, dans des domaines tels que l'enseignement, la recherche, les ressources génétiques forestières, la faune, les panneaux dérivés du bois ou la pâte et le papier.

Pour répondre aux exigences du PAFT, un service dénommé Unité de coordination internationale du PAFT a été associé au Département des forêts. Cette unité a pour missions, entre autres;

- d'obtenir une coordination des interventions des bailleurs de fonds dans les pays qui participent au PAFT ;
- de conseiller les unités de coordination nationales du PAFT (agence d'exécution) sur les divers aspects de la formulation et de la mise en oeuvre du plan national ;

- de faire le point des progrès accomplis sur la base des renseignements disponibles ;
- d'entreprendre périodiquement l'examen de l'incidence générale du PAFT eu égard à son but ;
- de diffuser des renseignements mis à sa disposition.

En outre, un groupe de coordination des donateurs, composé des conseillers en foresterie des principaux organismes de conservation et d'aide au développement appuie la mise en oeuvre du PAFT. Ce groupe, auquel l'UICN faisait partie, se réunit deux fois par an, n'a pas de mandat formel et n'est guère en mesure de veiller au respect des directives du PAFT ou d'influer sur la planification des PAFT nationaux. Au début, il était restreint ; il s'est élargi au fur et à mesure que le nombre de pays participant au PAFT a augmenté.

Au niveau national, deux entités assurent la coordination de chaque Programme d'Action Forestier National (PAFN), le chef de file du PAFT, c'est à dire l'un des donateurs qui accepte de prendre la direction de l'exercice du PAFT dans le pays et assure la coordination de l'aide financière à apporter à ce pays et l'unité de coordination nationale, composée de cadres et d'agents nationaux.

L'unité de coordination nationale est la cheville ouvrière du processus et constitue le point focal, garant de la qualité et de continuité du processus. Elle réalise ou supervise les différentes études et coordonnent les contributions des différents intervenants. Elle assure l'établissement et le maintien d'un dialogue entre partenaires en diffusant l'information et organisant les débats. La responsabilité de l'Unité de coordination nationale est aussi de traduire les décisions et recommandations du Comité directeur en des mandats spécifiques pour les organisations participantes et de rédiger le PAFN. C'est également elle qui supervise la mobilisation des ressources financières et humaines et suit de façon continue les impacts environnementaux et sociaux des programmes et projets résultant de l'exercice. L'Unité de coordination nationale assure enfin la mise en place d'un système de gestion de l'information dès le démarrage de l'exercice.

PAFT ORGANE EN CHARGE D'UN PAFT NATIONAL

Au dessus de l'Unité de coordination nationale se trouve placé le Comité directeur. Il est l'instance de prise de décision et de supervision dans la préparation et la mise en oeuvre du PAFN. Il se compose de représentants des organismes et groupes clés qui sont concernés par le développement forestier. C'est le Comité directeur qui prend les décisions relatives à la coordination entre les partenaires nationaux et entre les donateurs, veille à la qualité de l'exercice, assure la mise en application des politiques et le suivi des activités, stimule la diffusion de l'information et supervise la mobilisation des ressources financières et humaines.

Aux côtés de ces instances, il y a tous les partenaires, organisations non gouvernementales, secteur privé, collectivités locales et nationales, différentes agences, etc. Théoriquement, chacun de ces partenaires, conscient de ses problèmes et de ses ressources, devrait prendre volontairement part aux différentes actions nécessaires à la gestion durable des ressources forestières de son terroir, de sa région, de son pays. Conscient aussi des enjeux du PAFN, il devrait participer à son élaboration et à son exécution et voir, dans ce cadre, ses responsabilités propres clairement définies.

La présentation, sous la forme d'un schéma, de la structure principale en charge de la mise en oeuvre d'un PAFT national, telle que décrite, est donnée ci-après :

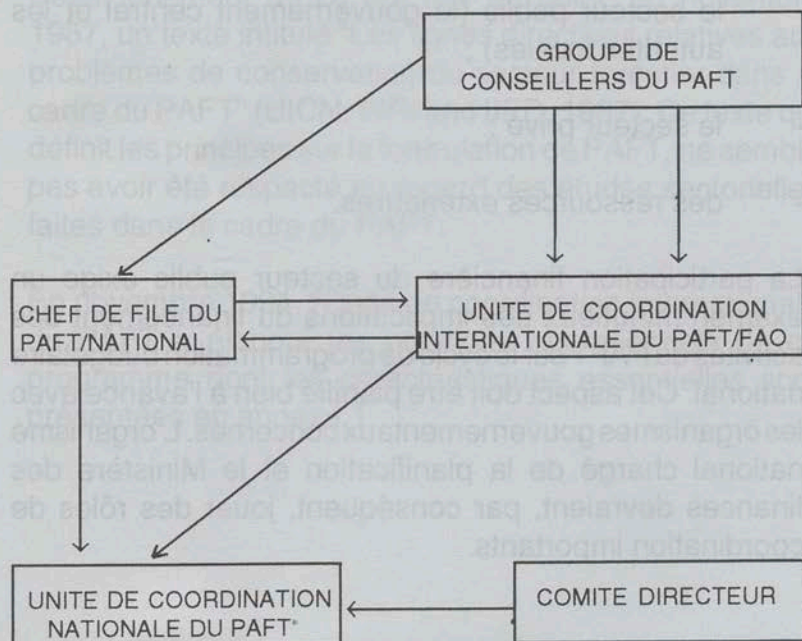


Fig.I ORGANE EN CHARGE D'UN PAFT NATIONAL

1.4 Mécanismes de financement

Les exercices nationaux du PAFT peuvent être financés par :

- le secteur public (le gouvernement central et les autorités locales) ;
- le secteur privé ;
- des ressources extérieures.

La participation financière du secteur public exige un examen minutieux des implications du financement des activités du PAFT sur le cycle de programmation budgétaire national. Cet aspect doit être planifié bien à l'avance avec les organismes gouvernementaux concernés. L'organisme national chargé de la planification et le Ministère des finances devraient, par conséquent, jouer des rôles de coordination importants.

1.5 Principes opérationnels

Afin de permettre l'élaboration du PAFT, l'UICN, le WRI et l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED) ont mis au point, en novembre 1987, un texte intitulé "Les lignes directrices relatives aux problèmes de conservation du secteur forestier dans le cadre du PAFT" (UICN, WRI and IIED, 1987). Ce texte qui définit les principes sur la formulation de PAFT, ne semble pas avoir été respecté en regard des études sectorielles faites dans le cadre du PAFT.

En novembre 1991, l'Unité de coordination internationale du PAFT a élaboré les principes opérationnels de ce programme dont les caractéristiques essentielles sont présentées en annexe 1.

Qui se soucie des acquis du passé ? Le cas du PAFT - Congo

Tableau 1: Bilan des activités relatives aux Plans d'Action Forestiers Nationaux au 31 mars 1993

(L'institution internationale chef de file est indiquée entre parenthèse et les exercices sous-régionaux, en italique. Ces exercices sont comptés séparément des exercices nationaux, sauf pour le CARICOM, qui est à la fois un exercice sous-régional et multinational, et où les problématiques individuelles nationales sont traitées aussi au niveau national).

Phase d'exécution

Amérique Latine et Caraïbes	Afrique	Asie et Pacifique
Argentine (équipe nationale)	Cameroun (PNUD/FAO)	Bhoutan (Banque Amérique de Développement)
Bélize (IODA)	Guinée Equatoriale (FAO)	Fidji (PNUD/FAO)
Bolivie (PNUD/FAO)	Ghana (FAO/Banque mondiale)	Indonésie (équipe nationale)
Colombie (pays-bas/FAO)	Guinée Bissau (Banque Mondiale /Union Européenne)	Laos (PNUD/FAO)
Rép. Dominicaine (PNUD/FAO)	Mauritanie (PNUD/FAO)	Népal (Banque Asiatique de développement)
Equateur (équipe nationale)	Sierra Leone (PNUD/FAO)	Papouasie-Nouvelle Guinée (Banque Mondiale)
Guatemala (USAD)	Soudan (Banque mondiale)	Philippines (Banque Asiatique de Développement)
Guyana (ACDI)	Tanzanie (FINNIDA)	Sri Lanka (Banque Mondiale)
Honduras (FAO/Equipe Nationale)	Zaïre (ACDI)	Viet-Nam (PNUD/FAO)
Jamaïque (PNUD/FAO)		
Nicaragua (ASDI)		
Panama (PNUD/FAO)		
Pérou (PNUD/FAO/Suisse)		
Amérique Centrale (USAID)		

Missions d'examen du secteur forestier accomplies

Cuba (équipe nationale)	Congo(France) Rwanda (ACCT/Canada) Sénégal (PNUD/FAO) Togo (PNUD/FAO) Somalie (PNDU/FAO)	Bangladesh (Banque Asiatique de Développement) Malaisie (équipe nationale) Pakistan (Banque Asiatique de Développement) Pakistan (Banque Asiatique de Développement)
-------------------------	--	---

Qui se soucie des acquis du passé ? Le cas du PAFT - Congo

Examen du secteur forestier en cours

Chili (FAO/Pays-Bas) El Salvador (FAO/équipe nationale) Haïti (PNUD/FAO) Mexique (FAO/équipe nationale) Suriname (PNUD/FAO/Pays-Bas) Venezuela (équipe nationale) CARICOM (FAO/ODA) Antigua et Barbuda Barbade Saint Kitts et Nevis Dominique Grenade Montserrat Sainte-Lucie Saint-Vincent et Grenadines Trinité et Tobago Traité Amazonien	Angola (Italie/FAO) Burkina Faso (GTZ) Burundi (PNUD/FAO) Cap Vert (Belgique) Centrafrique (Banque mondiale) Côte d'Ivoire (FAO/Banque mondiale) Ethiopie (Banque mondiale /PNUD) Gabon (France) Gambie Kenya (FINNIDA) Lesotho (PNUD/FAO) Madagascar (PNUD/FAO) Mali (France) Mozambique (FAO) Niger (PNUD/FAO) Nigeria (Banque mondiale) Zambie (FINNIDA) CILSS IGADD SADCC	Chine Inde Vanuatu
--	--	--------------------------

Demandes d'exécution du PAFT reçues

Paraguay Uruguay	Egypte Libéria Malawi Maurice Ouganda ZimbabweMyanmar	Myanmar Ile Solomon Tonga Samoa occidentale
---------------------	--	--

Contacts préliminaires

Brésil	Tchad
--------	-------

Qui se soucie des acquis du passé ? Le cas du PAFT - Congo



1.6 Elaboration des programmes nationaux

Le programme est appliqué au niveau national à la demande du pays. La première étape de l'exercice du PAFN consiste à évaluer le potentiel de développement du secteur forestier national en regard des objectifs du PAFT. Les études sectorielles faites dans cette perspective sont destinées à jeter les bases des plans de développement. L'étape suivante est une série de table-rondes :

Table Ronde Type I

Séminaire ou atelier organisé dans le pays afin de réunir tous les partenaires nationaux intéressés, de façon à obtenir dès le début la plus large participation possible dans la préparation du plan d'action.

Table Ronde Type II

Séminaire national ayant pour but d'examiner le projet de rapport final, d'obtenir l'aval et le soutien des responsables politiques, de s'assurer que toutes les parties concernées sont correctement informées

et se sentent impliquées, et de définir et préparer les mesures de suivi nécessaires après l'adoption du rapport par le Gouvernement.

Table Ronde Type III

Le Gouvernement et les donateurs /institutions participants se rencontrent pour discuter de la mise en oeuvre effective du plan d'action national et de la suite à donner à ses recommandations, notamment en ce qui concerne le financement et le lancement des programmes et des projets identifiés dans le plan.

Table Ronde Type IV Réunion de suivi pour examiner et coordonner la mise en oeuvre des programmes et des projets. Cette procédure d'élaboration du PAFT peut aussi être suivie par un groupe de pays.

1.7 Etat des exercices du PAFT et problèmes

Sur la base des renseignements disponibles au 31 mars 1993, 90 pays représentant 93% de la forêt tropicale (Brésil exclus) sont à des stades différents de l'exercice du PAFN. 33 pays ont adopté officiellement leur plan et l'ont présenté à d'éventuels bailleurs de fonds. 10 pays ont terminé l'examen de leur secteur forestier et 35 pays sont en train d'examiner le leur. 12 pays ont demandé à participer à l'exercice PAFT.

En outre, 6 organisations sous-régionales ont demandé ou mis en route des PAFT sous-régionaux. Il s'agit notamment des pays du CARICOM, de l'Amérique Centrale, de l'Office Intergouvernemental pour la Lutte contre la Sécheresse et pour le Développement (IGADD), de la Conférence de Coordination pour le Développement de

l'Afrique Australe (SADCC), du Comité Intergouvernemental de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et du Traité Amazonien.

Ainsi, les pays tropicaux montrent un engouement certain pour le PAFT. Toutefois, dans certains d'entre eux, par exemple la République Dominicaine, Panama, Guyane, Sierra Leone, les examens du secteur forestier ont langui pendant des mois avant d'être officiellement adoptés par les gouvernements et soumis aux donateurs. Dans d'autres pays, tels que Cuba, la Mauritanie et le Mali, les plans sont restés au point mort pendant longtemps.

Bon nombre de PAFN achevés, Sierra Leone, Panama et Soudan par exemple, ne sont toujours pas mis en oeuvre pour de multiples raisons, parmi lesquelles :

- la lourdeur administrative des institutions donatrices;
- l'insuffisance de l'aide, et
- les critiques des ONG.

Les PAFN sont financés à des niveaux très différents. Les donateurs ont promis 65% du programme d'investissement proposé par le Népal, alors que le Pérou, la Colombie et

l'Argentine n'ont reçu que moins de 10% des investissements proposés en liaison avec le PAFN.

Les guerres civiles, les bouleversements politiques, économiques et administratifs, la faible capacité technique de certaines unités de coordination nationales, comme celle du Burkina Faso, ou le manque de dynamisme de certains chefs de file ont ralenti ou annihilé l'exercice de bon nombre de PAFN.

La multitude des interventions extérieures (PAFT, PNAE, GEF, PGRN, Réunion multisectorielle, mécanismes bilatéraux de financement, etc.) dispersées, et surtout très peu coordonnées et inégalement réparties en fonction des pays, contribue à saper le PAFT. Circonstance aggravante, certains PAFN, comme celui de la Guinée Bissau, sont initiés et mis en oeuvre à l'insu de l'Unité de coordination internationale. Des projets, dans le cadre du GEF ou du PNAE, sont lancés dans un même pays sans égard aux actions élaborées en liaison avec ce programme.

Certains pays ont la capacité d'apporter des contreparties substantielles dans le financement des actions du PAFN tandis que d'autres, tels que l'Indonésie, sont en mesure de se passer de l'aide financière étrangère.

Les considérations politiques, financières ou historiques plutôt que la qualité des études sectorielles ou les raisons d'ordre écologique semblent déterminer les financements des projets et leur succès ou échec. Ainsi les donateurs se sont engagés à financer des programmes d'investissement proposés par la Guinée Equatoriale et le Fidji sur la base d'études préliminaires, alors que le Burundi, la Mauritanie, Panama et le Vietnam ne semblent pas être en faveur auprès des bailleurs de fonds.

Les organismes d'exécution des PAFT visent des objectifs différents. Certains, comme au Népal, lient la Stratégie nationale pour la Conservation et le PAFT. D'autres, en Colombie par exemple, voient le PAFT comme un moyen d'instauration d'un dialogue intersectoriel. Le PAFT de la Tanzanie quant à lui est conçu de manière à améliorer la coordination entre différents organismes du pays et l'intégration des politiques. Celui du Cameroun vise, entre autres, l'augmentation de la production du bois. Celui du Laos envisage aussi la lutte contre l'opium.

Les difficultés dans l'exercice du PAFN tiennent aussi à la polarisation des débats Nord-Sud, aux relations conflictuelles entre la FAO et les autres co-parrains du PAFT et à l'existence d'un certain nombre d'exercices de planification associés audit programme, dont la philosophie n'est pas toujours cohérente avec celle qui l'a inspiré :

plans directeurs ou projets du secteur forestier conçus dès 1986, comme au Ghana et au Soudan.

De plus, des incohérences ou des contradictions découlant de l'exercice des PAFN ont donné lieu à des nombreuses critiques. En théorie, le PAFT reconnaît que la déforestation dérive, dans une grande mesure, des forces extérieures à la forêt ; mais, en pratique, il met l'accent sur des propositions d'investissement préparés essentiellement pour et par des Ministères nationaux chargés des forêts. Les corollaires de cela sont :

des questions techniques, comme le régime foncier, les mérites des usages traditionnels de la forêt, l'ampleur de la gestion communautaire, l'incidence des actions proposées sur les populations autochtones, les liens entre les pratiques agricoles et la déforestation ainsi que l'économie politique qui régit l'utilisation irrationnelle des ressources naturelles - dont la corruption constitue un des éléments - ne sont pas convenablement évalués dans de nombreux PAFN ;



- la participation des ONG et des groupes représentatifs dans les pays concernés et les stratégies multisectorielles pour encourager une utilisation durable des terres sont limitées ;
- le PAFN dépend d'une coopération entre gouvernements et organismes d'aide, lesquels font largement appel à des consultants à court terme, qui produisent une masse de projets généralement incohérents (Colchester et Lohmann, 1990).

Ainsi, dans un contexte très complexe, le PAFT, orienté dans diverses directions, tente de remplir son contrat : la lutte contre la déforestation. Mais, depuis longtemps déjà, sa conception et sa mise en oeuvre laissent des traces qui alimentent le doute et des inquiétudes sur son avenir.

C'est à travers ce cadre international que le PAFT - Congo travaille à atteindre ses objectifs.

2. LA SITUATION FORESTIERE AU CONGO

2.1 Généralités

Le Congo a une superficie de 342.000km² (carte 1), une population d'environ 2 millions d'habitants constituée d'environ 74 ethnies appartenant en majorité aux groupes Bantous et Pygmées. La densité moyenne de population est de 6 habitants au km², avec cependant de vastes étendues démesurément vides dans la partie septentrionale (Likouala, Sangha, Cuvette et Plateaux), des régions densément peuplées dans la partie Sud occidentale (82,1% de la population totale sur 31,2% de la superficie), un taux d'accroissement annuel moyen élevé (3,45%) et un important taux de population urbaine, supérieur à 40% (Jeune Afrique, 1992).

Le Congo dispose de ressources naturelles importantes et variées: environ 10% des forêts denses humides d'Afrique. S'y ajoutent les importantes possibilités de reboisement en savanes en particulier en Eucalyptus, déjà expérimentées avec succès. La diversité biologique, grâce notamment à ces forêts, est remarquablement grande : 6500 espèces végétales, 198 espèces de mammifères terrestres, 22 espèces de primates, 106 espèces d'oiseaux déjà recensées (Hecketsweiler, 1990 ; Dowsett et Granjon,

1991) et une succession impressionnante des écosystèmes.

Sur le plan minier, la production pétrolière actuelle est de l'ordre de 8 millions de tonnes par an avec des perspectives très prometteuses étant donné les réserves estimées. Parmi les autres ressources, on note aussi le cuivre, le plomb, le zinc, l'or (certes en faibles quantités), la potasse, le fer, des phosphates, etc.

Les conditions climatiques, en particulier pluviométriques, dont jouit le Congo, les formations géologiques et le dense réseau hydrographique font du pays un des grands réservoirs d'énergie hydro-électrique d'Afrique (Congo, 1992).

Le taux de scolarisation (supérieur à 90%) et la formation supérieure ont atteint un niveau fort appréciable (Ministère de l'Education Nationale, 1983 ; Toto, 1991).

Sur le plan administratif, le Congo s'est doté d'un Ministère des Eaux et Forêts et de la Pêche, chargé de définir et d'exécuter la politique du gouvernement en matière de gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques. Dans le pays, ce Ministère dispose de dix

directions régionales et de brigades, couvrant une bonne partie du territoire.

Les populations rurales pratiquent une agriculture itinérante sur brûlis (cultures vivrières) et certaines cultures permanentes à vocation commerciale (cacao et café) tout en chassant et récoltant par ailleurs. Les Pygmées sont essentiellement des chasseurs-cueilleurs qui pratiquent un peu de cultures.

Outre le bois, de nombreuses ressources forestières sont utilisées à des fins alimentaires, médicinales, médicomagiques et magiques. La faune forestière procure l'essentiel des protéines animales consommées.

Dans certaines régions, les seuls fournisseurs d'emploi sont les exploitants forestiers et les activités industrielles ressortent principalement de ce domaine, l'une des principales sources de revenus de ce pays jusque dans les années 70.

2.2 Problèmes environnementaux et sociaux.

Malheureusement, les facteurs en présence ne sont pas toujours favorables à une gestion durable des ressources naturelles.

Le Congo n'a pas une claire définition de sa politique des ressources naturelles ni même un programme global à moyen terme.

Les initiatives passées de conservation de l'environnement et de développement du secteur forestier (paragraphe 2.4) n'ont pas atteint leurs objectifs, celles actuelles (paragraphe 2.4) en sont à leurs balbutiements et les plantations industrielles d'essences exotiques à croissance rapide ne peuvent être assimilées à des forêts naturelles. Les forêts proches des grands centres urbains sont fortement menacées. Elles subissent des pressions à la fois pour les ressources qu'elles procurent (bois, produits forestiers non ligneux, gibier) et les besoins de conversion en terres agricoles. A ces fins, environ 20000 à 30000 ha de forêts sont détruites chaque année (PAFT-Congo, 1994).

La destruction presque complète des économies rurales due en grande partie au boom pétrolier de 1980-1985, à une urbanisation excessive, à une gestion trop centralisée

du pays, à l'appropriation par l'Etat de la terre et les bouleversements politiques actuels réduisent encore davantage les barrières à l'exploitation irrationnelle et brutale des forêts par des sociétés locales et étrangères, exploitation purement dictée par des impératifs économico-politiques. En effet, les critères d'attribution des concessions forestières sont essentiellement d'ordre relationnel et politique : pesanteurs sociologiques, coopération sud-sud notamment avec l'Algérie et la Lybie, etc. De ce fait, la possession des moyens matériels et financiers suffisants, la capacité technique et humaine à gérer un chantier ou une industrie forestière, la consultation des populations concernées et l'opportunité de mettre de nouvelles zones forestières en exploitation en rapport avec les besoins précis de la société, sont rarement prises en compte dans l'octroi des permis d'exploitation forestière. Certaines concessions ont été attribuées de trop nombreuses fois au cours de ces dernières années pour assurer une bonne gestion forestière et une régénération adéquate.

Signalons aussi que le Congo est, avec le Gabon, un des pays africains qui transforme le moins sa matière première. La production grumière, qui a atteint son niveau le plus élevé vers 1970 avec 800.000m³, a régressé (moins de 400 000 m³ en 1975), puis a augmenté régulièrement depuis 1977 pour atteindre un niveau équivalent en 1990

(FAO, 1991 : Jeune Afrique, 1992). Pendant cette période, la production de sciages n'a cessé de diminuer (FAO ; 1993). A ces produits, s'ajoutent des bois de trituration, issus des plantations à haut rendement d'Eucalyptus, dont le volume à l'exportation est devenu égal à celui de grumes. Le projet de création d'une usine papetière à Pointe Noire n'a toujours pas pu aboutir et reste, dans les conditions actuelles, de rentabilité douteuse.

Le secteur industriel forestier est caractérisé par un grand nombre de petites unités de première transformation et par un très faible nombre d'unités de seconde transformation.

Historiquement, l'exploitation des bois a débuté dans le sud du pays mais, avec l'épuisement des ressources, elle a tendance à se déplacer vers le nord. Cependant la mise en coupe de ces forêts est limitée par la faible capacité du port de Brazzaville, celle du chemin de fer reliant Brazzaville au port de Pointe Noire et par les dysfonctionnements et les coûts très élevés de transport.

D'autres facteurs exogènes néfastes se greffent au secteur environnemental, en particulier forestier. La situation économique et financière actuelle du Congo, après une période, faste entre 1979 et 1982, due à l'augmentation simultanée de la production et des prix du pétrole connaît

depuis 1983 une grave récession. Depuis 1989, l'Etat Congolais est en état de cessation de paiement interne et externe. La dette représente aujourd'hui près de 1600 milliards de FCFA soit, 5,700 milliards de \$US¹, soit près de 211% de la richesse nationale (Congo, 1993).

Les engagements consolidés de l'Etat depuis 1983 (dont les arriérés de salaires qui interviennent pour 113 milliards à fin décembre 1993, soit 16,62 %) s'élèvent à près de 680 milliards de FCFA, soit 2,4 milliards de \$US. Les arriérés vis-à-vis des créanciers extérieurs dépassent les 479 milliards de FCFA en 1993 en raison d'un service de la dette de près de 100 milliards par an contre 185 milliards en 1990 (Congo, 1993).

Cette crise place nombre de secteurs dans une situation fort délicate. La plupart des sociétés intervenant dans le secteur forestier n'observent pas la loi et la réglementation en vigueur : pas de dépôt de Volume Maximum Annuel (VMA), coupe dans le domaine d'exploitation en sous-diamètre, non paiement des taxes forestières, non remboursement de crédits forestiers, non exécution des contrats d'exploitation forestière signés avec l'Administration forestière, etc.

1.1 \$US est estimé à 280 FCFA.

Les difficultés des conditions de vie provoquent des mouvements des chômeurs, des travailleurs impayés et des jeunes venant de finir leurs études, vers les villages.

Ils y pratiquent volontiers la pêche, la chasse et le commerce des produits de la chasse, aggravant ainsi la pression sur les ressources biologiques. L'agriculture accuse de nombreuses difficultés surtout liées au vieillissement de la population paysanne, à l'absence d'une politique incitatrice des prix, à l'irrégularité des campagnes de commercialisation et au faible usage des techniques de culture à haut rendement.

Plusieurs centres de santé sont contraints à la fermeture, particulièrement en zone rurale, tandis que le manque quasi-chronique des médicaments dans les villages, les coûts de maladies infectieuses et le Sida exposent les groupes les plus vulnérables (enfants en bas âges, femmes enceintes, jeunes) à un état de santé préoccupant. Les taux d'échec scolaire sont très élevés, les déperditions scolaires fortes, la proportion d'illettrés parmi les personnes en quête d'emplois est en augmentation.

Du renforcement des déséquilibres démographiques entre les régions elles-mêmes, la ville et la campagne, et entre les zones méridionale et septentrionale du pays, du traitement des rejets ménagers et industriels et de la mauvaise utilisation des espaces urbains ou proches de ceux-ci, découlent d'autres grands enjeux de la conservation de l'environnement dans le pays.

2.3 Faiblesses institutionnelles

Le Congo se caractérise par la faiblesse de ses institutions en matière de gestion de l'environnement, qu'il s'agisse des services gouvernementaux ou des organisations non gouvernementales.

L'administration forestière est soumise à l'influence des exploitants forestiers : les quelques interventions de contrôle des chantiers d'exploitation forestière sont fonction des moyens que ces exploitants mettent à la disposition de l'administration. La gestion forestière actuelle n'arrive pas à considérer de front tous les secteurs et les formes d'utilisation des ressources naturelles. Les activités forestières sont centrées autour de la production du bois et "la mise sous cloche théorique" des ressources.

La faiblesse des services gouvernementaux est liée aussi à une série de facteurs au rang desquels :

- l'éparpillement des responsabilités, donc des faibles moyens financiers, matériels et humains, résultant d'une prolifération des services concernés par la conservation de l'environnement au sein des structures étatiques ;
- le manque chronique de stimulations intellectuelles (programmes de recherche de terrain à long terme, participation à des missions d'expertise étrangère, liens permanents avec des institutions compétentes étrangères, etc.), susceptibles d'aider à la conservation et à l'amélioration de la "valeur scientifique" des groupes de spécialistes nationaux;

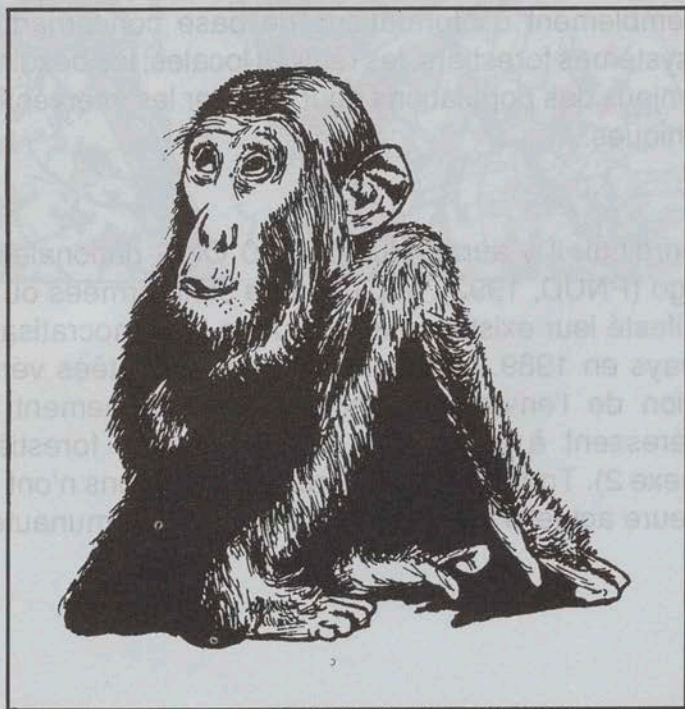
- la centralisation du pouvoir ;
- la faible conscience nationale, manifestée par la tendance à exploiter à outrance la propriété commune pour des bénéfices personnels uniquement.

S'ajoutent à ces facteurs la faible capacité de gestion nationale, illustrée en particulier par la situation de faillite quasi-généralisée dans laquelle se trouvent les entreprises d'Etat, créées en vue de la construction d'une économie nationale, l'extrême instabilité des institutions et l'insécurité ces dernières années.

En ce qui concerne les ONG, leur expérience dans le domaine de l'environnement dans le pays est encore trop ponctuelle dans le temps comme dans l'espace pour être crédibles. Quelques ONG religieuses européennes, notamment CARITAS ET SOS-APOSTOLIQUE, se sont implantées au Congo depuis longtemps. Elles sont financées entièrement par l'extérieur. Bien que leurs actions aient quelquefois un impact sur les forêts, les questions forestières ne font pas partie de leurs principales préoccupations.

Deux ONG internationales de conservation (annexe 2) sont présentes dans le pays:

- l'UICN qui est actuellement en train d'exécuter les projets d'aménagement et de gestion du site du Lac Télé et de la réserve de faune de Conkouati dans le cadre du projet GEF-Congo ; elle est présente dans le pays depuis 1988. De 1988 à 1990, elle a, entre autres, participé à la réalisation de la première phase du programme régional de conservation et d'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique



- Centrale et à l'élaboration du Plan d'Action Régional pour les Forêts d'Afrique Centrale (PARAC, UICN, 1989), qui a influencé la planification des activités ultérieures de conservation au Congo, et
- la NYZS/WCS qui assure l'exécution du projet Nouabalé-Ndoki depuis 1992. Auparavant elle a mené des études sur les éléphants dans le pays.

Ces organisations sont encore en train de s'implanter. Jusqu'alors, l'essentiel de leur travail porte sur le rassemblement d'informations de base concernant les écosystèmes forestiers, les réalités locales, les besoins et les enjeux des populations pour adapter les interventions techniques.

Aujourd'hui, il y aurait plus de 130 ONG nationales au Congo (PNUD, 1992), la plupart se sont formées ou ont manifesté leur existence au début de la démocratisation du pays en 1989. Une quinzaine sont orientées vers la gestion de l'environnement et le développement; six s'intéressent à la gestion des ressources forestières (annexe 2). Toutes ces dernières organisations n'ont pas à l'heure actuelle de liens réels avec les communautés

Qui se soucie des acquis du passé ? Le cas du PAFT - Congo



rurales et, à l'exception de quelques actions ponctuelles concernant la sensibilisation des populations, de projets de terrain. Certaines de ces ONG, telles que l'ACAE et l'ANN participent aux débats sur le GEF-Congo, le PAFT-national, le PNAE ou toute autre question concernant l'environnement. Leur impact sur les décisions concernant la gestion des forêts reste encore marginal.

Les difficultés financières et matérielles, les divisions ethniques et politiques et l'esprit bureaucratique freinent le renforcement de ces ONG. En effet, les cotisations des membres ne peuvent en aucune façon permettre à ces organisations de financer leurs programmes. La situation financière et économique du pays n'encourage pas la tendance philanthropique dans les entreprises ou parmi les individualités. De plus, les agences internationales ne sont pas toujours enclines à appuyer financièrement des organisations qui n'ont pas encore fait leurs preuves (Ndinga, 1993).

Le Gouvernement congolais a le souci d'accompagner le mouvement international qui s'est développé en faveur de la gestion participative des forêts. Il encourage même parfois les représentants des ONG à travailler de façon plus active à la conservation et à l'utilisation durable de ces ressources, parce qu'il connaît aussi ses propres limites financières et la possibilité d'obtention d'une assistance extérieure au travers des ONG. Toutefois, l'attitude de certaines administrations vis-à-vis des ONG demeure entachée de méfiance à cause de la prédominance d'une approche centralisée de la planification du développement, de la faiblesse des ONG nationales en matière de gestion des forêts et pour des raisons politiques (Ndinga, 1993).

Notons enfin, l'absence de secteur privé dynamique et conscient du long terme, qui handicape grandement l'exploitation durable des ressources forestières.

2.4 Principales initiatives de conservation des écosystèmes naturels et de développement du secteur forestier

1. 1970. Création de la Société Nationale de Transformation des Bois (SONATRAB) afin de mobiliser les données de la transformation des Bois (fermée actuellement).
2. 1974. Création de l'Office Congolais des Forêts (OCF) chargé de la reconstitution du patrimoine forestier naturel et des savanes. Cet office est devenu, depuis 1989 Service National de Reboisement (SNR). Le changement d'appellation n'a pas apporté les améliorations souhaitées et la gestion de la structure est très décriée par les forestiers.
3. 1974. Création de la Société Nationale d'Exploitation des Bois (SNEB) afin de fournir des indications relatives à une meilleure mise en valeur des forêts Congolaises (fermée actuellement).
4. 1974. Création de l'Office Congolais des Bois (OCB) afin de gérer les problèmes de négoce des produits forestiers. Aujourd'hui, l'OCB ne contrôle plus rien.

Qui se soucie des acquis du passé ? Le cas du PAFT - Congo

5. 1982. Journées de réflexion sur la "Forêt Congolaise" (impact très mitigé).
6. 1986. Projet Mayombe - Dimonika : Conservation de la biodiversité - Financement UNESCO/MAB, PNUD et GEF-Congo. Résultats très mitigés, surtout intéressant la recherche, mais inapplicables à l'amélioration de la gestion des ressources.
7. 1988. Journées de réflexion sur le "secteur forestier au Congo (impact très mitigé).
8. 1989. Séminaire sur le développement du secteur forestier (pas de suivi).
9. 1990. PAFT-Congo (en cours d'élaboration).
10. 1990. Adoption du PARAC qui traite des problématiques de conservation et utilisation durable des forêts congolaises dans le contexte régional. Ce plan a influencé les processus de planification plus récents, tels le PAFT - Congo et le PNAE-Congo, mais n'a pas de suivi.
11. Conférence Nationale Souveraine (pas d'impact positif sur le secteur forestier).

12. 1991. Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), (très controversé).
13. 1992. Projet Odzala, Composante Congo du Programme régional de conservation et d'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale (ECOFAC) -Financement FED (en cours d'exécution).
14. 1992. Projet NYZS/WCS - Nouabalé-Ndoki - Financement NYZS/WCS - USAID - GEF-Congo (en cours d'exécution).
15. 1993. Projet d'Aménagement et de Gestion des Aires Protégées du Congo, FEM-Congo (en cours d'exécution).

Ces initiatives génératrices d'attentes, d'espoirs et de retombées matérielles directes, ont été ou sont sources de problèmes et de conflits : bouleversement des fragiles équilibres des structures étatiques, multiplication de plans stratégiques et de programmes, déparages financiers, déversement d'équipements et de matériels sophistiqués non normalisés, contradictions entre les groupes d'intérêts concernés, etc.

Qui se soucie des acquis du passé ? Le cas du PAFT - Congo

Le secteur forestier congolais a-t-il aujourd'hui tiré les leçons d'une gestion non durable des ressources forestières ?

Le Congo n'a pas les moyens financiers requis pour financer un plan national de développement du secteur forestier. Il manque également de vision globale, d'intégration et de coordination des études sectorielles. La multiplicité des exercices de planification qui se chevauchent (PARAC, PAFT, PNAE), la non coordination des bailleurs de fonds et la présence d'importants intérêts politico - économiques sapent le terrain de la concertation et de la gestion communautaire des ressources naturelles et, partant, le PAFT-Congo.

L'assainissement et la rationalisation du fonctionnement de l'administration et de l'exploitation forestière, le développement des capacités nationales à gérer les ressources forestières, la participation des agriculteurs, des populations locales et du secteur privé à une gestion multiple et durable de ces ressources ainsi que la mise en oeuvre d'une bonne politique macro-économique et d'une approche intersectorielle sont à rechercher.

Le PAFT-Congo constitue-t-il une réponse à ces préoccupations ?



3. LE CAS DU PAFT-CONGO

Le Congo a cherché à mettre en oeuvre un PAFN dès 1987. A cette époque, l'initiative repose sur la possibilité d'obtention d'une assistance financière extérieure au travers de ce programme. En 1989, faisant suite à la requête du Congo, la FAO mandate une mission préparatoire qui est réalisée par un expert du CIRAD - Forêt. Celui-ci produit le document d'orientation du PAFT - Congo (PAFT-Congo, 1991).

L'exercice de planification, dans le cadre de ce programme, commence en 1990 avec la réalisation des missions d'études sectorielles conduites par des experts nationaux et internationaux. Le tableau 2 donne les intitulés de ces études, les noms des experts nationaux et internationaux, les dates de réalisation des missions et de remise des rapports définitifs au Congo. En 1993, pour tenir compte de certaines orientations souhaitées dans l'élaboration des PAFN, le PAFT-Congo réalise une étude complémentaire sur les ressources végétales du Congo (Profizi et al, 1993).

Le PAFT-Congo se propose d'aider à définir les priorités se rapportant au domaine forestier, à orienter les politiques ainsi qu'à formuler des propositions d'action et à rechercher

le soutien financier nécessaire aux projets proposés (PAFT-Congo, 1991).

Pour atteindre ces objectifs, les ressources forestières, en particulier des régions qui en détiennent, devraient participer au développement socio-économique du pays en privilégiant:

- l'exploitation durable des forêts sur la base des aménagements du domaine ;
- la transformation in situ du bois récolté ;
- l'aménagement et l'extension des aires protégées afin de conserver la diversité des écosystèmes (Coordination du PAFT-Congo, 1992).

Le PAFT-Congo préconise également le désengagement de l'Etat de toutes ses activités de production, la privatisation du secteur des transports et la libération du commerce du bois (suppression du monopole de l'Office Congolais des Bois).

Qui se soucie des acquis du passé ? Le cas du PAFT - Congo

Tableau 2 : Etudes sectorielles réalisées dans le cadre du PAFT- Congo

THEMES	EXPERT INTERNATIONAL	DATE SEJOUR AU CONGO	HOMOLOGUE NATIONAL	DATE REMISE DES RAPPORTS DEFINITIFS
Inventaire, Aménagement du domaine forestier	J.DAMAERSCHALK	12/09 au 25/10/90	R.TSILA	Décembre 90
Conservation écosystèmes forestiers	O. SETZER	12/09 au 25/10/90	N'DZABA MBOUNGOU	Décembre 90
Conservation faune	J.P. VON DER BECKE	12/09 au 25/10/90	AGNAGNA	Décembre 90
Plantations ligneuses, agroforesterie	J. ROSSEEL	12/09 au 21/10/90	A. KOUSSA	Décembre 90
Exploitation, industries, transports	K. SCHMINCKE	18/02 au 29/03/91	N'KOUMOU	Mai 91
Commerce, marché	R. JAFFRE	29/05 au 6/07/91	F. OTOUBA	Juillet 91
Recherche	B. FASSI	11/02 au 29/03/91	V. PANGOU	Mai 91
Statistiques	J.P. GAGNON	13/02 au 15/03/91	L.BOUTA	Mai 91
Macroéconomie	D. ORLOWSKI	03/06 au 13/07/91	M. MATAMONA	Juillet 91
Institution, législation	J. DESCARGUES	Oct/Sept. 91	E. M'BERI	Novembre 91
Formation	J.P. PABANEL	13/06 au 9/07/91	D. N'ZALA	Juillet 91
Documentation	J. BONNEVILLE	11/05 au 25/05/91	M. BIYEKELE	Juillet 91
Structures régionales et production forestière	M. LUMET	Oct/ Nov.91	J.L. MAKITA-MADZOU J.C. MILANDOU C.N. KARANDA	Novembre 91
Ressources végétales non ligneuses	J.P. PROFIZI			Mars 93

Qui se soucie des acquis du passé ? Le cas du PAFT - Congo



Par ce qui précède, le PAFT-Congo s'articule autour des aspects industriels d'utilisation du bois et de gestion des espaces protégés. C'est ce qui transparait aussi au travers du résumé exécutif (PAFT-Congo, 1994).

Pour mettre en oeuvre ce programme une trentaine de projets d'une valeur globale d'environ 23 milliards de FCFA dont plus de 95% seraient attendus de la Communauté des bailleurs de fonds sont échafaudés.

En ce qui concerne les institutions, un Comité Interministériel, présidé par le Ministère des Eaux et Forêts, un Noyau de contrôle et une Unité de coordination nationale, dirigée par deux forestiers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de superviser, contrôler et d'assurer l'élaboration du PAFT au niveau national. Il existe aussi des groupes de travail, constitués essentiellement des forestiers, chargés d'examiner les rapports sectoriels. La coordination internationale est assurée par la France au travers du CIRAD-Forêt.

Dans le cadre de l'élaboration du PAFT-Congo, des séminaires régionaux et un séminaire national, dominés par les forestiers et les exploitants forestiers, ont été organisés. Enfin, il convient de mentionner que la période d'élaboration du PAFT-Congo a été particulièrement longue, de 1990 à 1994 en raison des troubles sociaux et politiques qui ont agité le Congo ces dernières années.

4. PASSE ET AVENIR DU PAFT-CONGO

Le PAFT - Congo est , sans doute, un outil important susceptible de faire passer les préoccupations de la gestion à long terme des ressources forestières dans tous les processus de planification au niveau national. Il a permis de faire la synthèse sur les connaissances acquises en matière de végétation et de faune, les inventaires botaniques et forestiers, les ressources végétales non ligneuses du Congo, les textes législatifs touchant aux forêts, etc. Ce travail pourrait servir de point de départ à un suivi et une évaluation de l'état des étendues forestières du Congo. Il pourrait aussi permettre d'élaborer un cadre de gestion favorisant une utilisation planifiée sur le long terme des ressources. Cet objectif ne pourrait être atteint que si l'on sollicite réellement la participation de tous les groupes d'intérêts (y compris principalement les populations rurales) dans le processus de discussion et de finalisation de ce programme (UICN, PNUE et WWF, 1991 ; CNUED, 1992).

Or, le PAFT-Congo reste très insuffisant au regard des grandes orientations normalement retenues pour l'élaboration de ce type de programme. Le PAFT - Congo n'intègre pas la planification globale du développement et d'aménagement du territoire national. Le pays manque en

effet d'un cadre général de son développement. Les initiatives des bailleurs de fonds ne peuvent être assimilées à des actions nationales. En fait, le PAFT-Congo est un processus d'encadrement du développement de la production du bois et de la création des îlots de forêts protégés plutôt qu'un processus de planification politique des activités forestières centré autour des solutions aux conflits entre les différents acteurs. D'autant plus qu'il est mené par les forestiers dont peu ont suivi l'évolution du PAFT et sont à même de dialoguer dans une même sphère de compréhension de sa philosophie.

De plus, les intervenants dans l'exercice de ce programme n'ont pas été diversifiés en intégrant largement des acteurs non forestiers de manière à mieux définir des stratégies multisectorielles. L'invitation des ONG et des représentants des populations (délégués de l'Assemblée Nationale et des Préfectures) à participer à l'élaboration du PAFT-Congo semble avoir procédé de la nécessité de remplir une formalité imposée par la communauté internationale

plus que d'une réelle volonté de dialogue. De ce fait, les ONG, invitées ou cooptées, ont, consciemment ou non, joué le rôle de figurant. Les intérêts des populations vivant dans et de la forêt n'ont pas été discutés. Des valeurs importantes telles que le cadre de vie social et culturel,

l'écotourisme, etc. ont été, pour le moins, négligés.

Un des principaux facteurs pouvant mettre en danger la forêt congolaise concerne les plantations agro-industrielles en zone forestière (PAFT-Congo, 1991). Mais le PAFT-Congo ne propose aucune solution à ce problème. Aucune mention n'a été faite sur le rôle de la femme, qui réalise pourtant l'essentiel des cultures agricoles et à laquelle incombe la collecte du bois de feu. Les possibilités d'utilisation multiple des produits forestiers non ligneux sont très vagues et l'étude sur les ressources végétales non ligneuses ne semble pas avoir servi de base aux propositions avancées. La tendance, au cours du séminaire national sur le PAFT-Congo, à proposer la création des aires protégées dans chaque région administrative du pays est très instructive. Les actions sont accolées les unes aux autres, sans véritable unité. Ainsi la conservation des écosystèmes forestiers est vue sous l'unique aspect d'un réseau d'aires protégées et non celui de la gestion des ressources naturelles et leur utilisation à long terme sur l'ensemble du territoire. Pourtant la conservation est maintenant envisagée d'une manière plus large que par le passé.

Pour compléter les aires protégées existantes et planifiées, on s'accorde généralement à penser que les habitats et les

espèces doivent également être conservés dans le cadre des activités de foresterie, d'agriculture, de pêche et dans le paysage cultivé dominé par l'homme. De ce point de vue, un système d'aires protégées bien gérées, incluant de portions représentatives et en grande partie intactes des divers écosystèmes, ainsi que des communautés et des activités humaines compatibles n'est qu'un élément de la stratégie de conservation in situ.

L'élaboration du PAFT-Congo est aussi révélatrice d'un processus administratif relativement dirigiste (des forestiers vers les non forestiers). Rien n'est plus significatif à cet égard que les décisions d'affectation de certaines parties du territoire national, comme l'UFA Mokabi, à une utilisation prioritaire, sans consultation avec les populations et les responsables concernés. La conséquence possible en est un manque d'analyse des aires de conflits potentiels, risquant d'entraîner une impossibilité de mise en opération des choix du PAFT sur le terrain dans le contexte actuel du Congo, où les pouvoirs publics n'ont pas la capacité d'imposer de force leurs décisions.

D'autre part, la mise en oeuvre de la présente version du PAFT paraît inopportune en considération de la situation de crise dans laquelle se trouve le Congo. En effet, même si la possibilité d'obtenir de l'extérieur plus de 95% du

financement des projets retenus dans le cadre de ce programme est envisageable, il n'en demeure pas moins que le respect d'une approche nationale dans ce cas est difficilement soutenable. Car l'expérience montre que les bailleurs de fonds qui pilotent les PAFN ont leur propre approche et leurs propres intérêts, qui n'intègrent pas toujours les préoccupations nationales. Il aurait été plus judicieux de donner la priorité à l'initiation d'un processus en matière de renforcement et de développement des capacités locales et nationales à gérer les ressources forestières, que d'engager un processus impliquant une intervention massive des donateurs étrangers - ce qui est spectaculaire à court terme mais lourd de conséquences à long terme et de penser dans l'absolu, c'est à dire de développer de grandes idées de conservation et de développement se basant sur l'illusion qu'on aura les fonds nécessaires et le personnel pour les mettre en application. Cela est en accord avec les idées soutenues actuellement dans le cadre du PAFT au niveau global. Le processus de renforcement des capacités au Congo mettrait l'accent sur, entre autres, les responsabilités en matière d'activités forestières, l'autorité de la loi, son

applicabilité et son application, la gestion financière du secteur, la maîtrise, la rationalisation des activités en cours et la transparence, condition préalable à la

participation du public à une gestion durable des ressources naturelles.

Au regard des résultats très mitigés de la gestion passée des affaires congolaises, la privatisation de tous les secteurs productifs paraît aujourd'hui comme une option envisageable et séduisante. Mais il faudra sortir des frontières, regarder l'Afrique et le monde pour tirer parti des autres expériences.

Le Zaïre libéral n'a pas mieux que le Congo géré ses ressources forestières. La Côte d'Ivoire ou le Gabon, non plus. C'est dire que la privatisation des activités forestières productives ne suffit pas à garantir le progrès dans le secteur. L'application du principe de la prudence est de mise d'autant plus que le secteur privé national est très faible et très peu soucieux d'une gestion durable des ressources.

La coordination entre, d'une part, les diverses initiatives de conservation et d'utilisation durable des ressources forestières et, d'autre part, les agences d'aide, semble faire partie des préoccupations du Congo vu qu'il s'emploie à prendre les principales conclusions du PAFT dans le cadre du PNAE (GEF-Congo, 1993 ; PNAE-Congo 1994).

Mais le manque de transparence, les approches sectorielles, les mécanismes et les procédures propres à chaque agence d'aide ainsi que la faiblesse institutionnelle

du pays sont loin de susciter des attitudes et des comportements nécessaires pour une intégration active des intervenants dans ces exercices.

La gestion durable des forêts congolaises requiert aussi un soutien politique désintéressé des hautes autorités du pays et la régénération des économies rurales viables qui permettent le maintien de la biodiversité tout en satisfaisant les besoins des populations rurales et la demande des populations urbaines. La réforme du droit à la terre et aux ressources naturelles et le contrôle de ces ressources font partie des changements souhaités.

Tout ce qui précède indique que de nombreux faits devraient être pris en considération pour nourrir l'adaptation du PAFT - Congo à l'évolution réelle du contexte national et international. Il apparaît aussi que le PAFT-Congo n'a pas pleinement profité des expériences des PAFT plus avancés.

BIBLIOGRAPHIE

Atlas du Congo et CP/FAO, 1991. - Congo : Carte de Végétation et conditions climatiques. In : FAO/Banque Mondiale. Projet de Gestion des Ressources Naturelles Mission d'identification. Rome: 40 P.

CNUED, 1992.- Combating deforestation. In : Robinson A. N. (Ed.). Agenda 21 : Earth's Action Plan. Oceana Publications, Inc. New-York - London - Rome : 161 - 183.

Colchester M. et Lohmann L., 1990 - The Tropical Forestry Action Plan : What progress ? World Rain forest Movement, Malaysia, and The Ecologist, England : 104 P

Congo, 1992.- Rapport National. Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement. Brazzaville : 55 P.

Congo, 1993.- Les grandes options du Programme d'Action et de Relance Economique et Sociale. Brazzaville, Décembre 1993 : 25 P.

Coordination du PAFT - Congo, 1992.- Communication à la 16^{ème} Réunion du Comité des Conseillers du PAFT. Brazzaville : 2 P.

Dowsett R.J. et Granjon L., 1991.- Liste préliminaire des mammifères du Congo. In : Dowsett R.J. et Dowsett - Lemaire F. (Eds.). Flore et Faune du bassin du Kouilou (Congo). Tauraco research Report n°4 : 297 - 310.

FAO, 1988.- An interim report on the state Forest Ressources in the Developing countries. Rome, Forest Ressources Division, Forestry Department.

FAO, 1990.- Plan d'Action Forestier Tropical. Rapport de l'étude indépendante. Comité des Forêts, Dixième session Rome, septembre 1990 : 90 P.

FAO, 1991.- Congo, Projet de Gestion des Ressources Naturelles. Mission d'identification. FAO/Banque Mondiale. Rome : 40 P.

FAO, 1991.- PAFT : Principes opérationnels du PAFT. Rome, Unité de coordination internationale du PAFT, Département des Forêts: 12 P.

FAO, 1993. PAFT. Actualisation. Rome, Unité de coordination internationale du PAFT, Département des Forêts : 90 P.

Qui se soucie des acquis du passé ? Le cas du PAFT - Congo

GEF - Congo, 1993.- Projet de Conservation et de gestion des aires protégées du Congo. Partie : Appendice technique. Washington. Département de l'Afrique Occidentale et Centrale, Banque Mondiale : 101 P.

Hecketsweiler P., 1990.- La conservation des écosystèmes forestiers du Congo. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume - Uni : VI + 187 p.

IUCN, WRI and IIED, 1987. Guidelines for addressing ecosystem conservation issues in forestry sector review missions under the Tropical Forestry Action Plan. November 1987: 5P.

Jeune Afrique, 1992.- L'Annuaire Jeune Afrique. Rapport annuel sur l'état de l'Afrique. Japress, Paris : 262 P.

Ministère de l'Education Nationale, 1983. La Révolution Congolaise et l'éducation 1963 - 1983. Les progrès, les problèmes et les perspectives. Brazzaville : 103 P.

Ndinga A., 1993.- Réseau d'action pour les forêts. WWF.ONG de Centrafrique, Congo et Gabon - Brazzaville : 39 P.

Qui se soucie des acquis du passé ? Le cas du PAFT - Congo

PAFT - Congo, 1991.- Plan d'Action Forestier Tropical du Congo. Document de travail provisoire. Brazzaville ; octobre 1991 : 85 P.

PAFT-Congo. 1994.- Résumé exécutif. Brazzaville : 30 P.

PNAE - Congo, 1994.- Document de synthèse. Volume I. Séminaire national. Brazzaville, 13-16 juin 1994 : 40 P.

PNUD, 1992.- Répertoire des ONG en République du Congo. Brazzaville : 88 P.

Profizi J.P., Makita - Madzou J.P., Milandou J.C. et Karanda C.N., 1993.- PAFT. Ressources végétales non ligneuses des forêts du Congo. Brazzaville, Mars, 1993:67p

Toto J.P., 1991.- Données de base sur la population : Congo. CEPED, Paris. 4 P. n° 4 : 297-310.

UICN, PNUE, WWF, 1991.- La conservation des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, R. U. / VIII + 124 p.

UICN, PNUE, WWF, 1991.- Sauver la Planète. Stratégie pour l'Avenir de la vie. Gland, Suisse: 250 P.

Winterbottom R., 1990. Un bilan : le Plan d'Action Forestier Tropical. Cinq ans plus tard. WRI. Publications brief. Washington, D.C. : 4 P.

Annexe 1

Les caractéristiques essentielles du PAFT

1. Autosuffisance

La capacité du pays à élaborer et mettre en oeuvre des politiques concernant le développement forestier constitue la priorité absolue du programme. Il faut développer les capacités nationales de planification multisectorielle, de prise de décisions et d'exécution afin de parvenir à l'autosuffisance dans ces domaines.

2. Consultation et collaboration

Tous ceux concernés par les activités forestières doivent participer à des degrés divers. Le processus fait appel à une approche participative et décentralisée qui permet de placer le PAFN dans une perspective nationale et locale. Le PAFT demande également l'établissement d'une consultation étroite avec les partenaires internationaux et l'harmonisation et la coordination de l'aide qu'ils apportent au pays.

3. Cohérence

Le processus doit aboutir à des politiques, stratégies et des mesures concrètes qui s'inscrivent dans le cadre plus large des plans et objectifs nationaux de développement en harmonie avec ceux des autres secteurs de l'économie. Les résultats doivent de plus être compatibles avec le niveau de développement du pays et de sa politique de développement.

4. Une démarche qui privilégie l'action

Le PAFT doit aboutir à une amélioration rapide de la gestion et de la conservation des ressources forestières. Les mesures critiques suffisamment définies dès la phase initiale sont mises en oeuvre sans délai.

5. Souplesse

Les différentes activités et phases du processus sont déterminées par les besoins et la capacité de chaque pays. Il faut faire preuve de souplesse tout au long du processus afin de pouvoir s'adapter à l'évolution des conditions.

6. Une démarche

Le PAFT est un processus à long terme qui se répète de façon cyclique. Afin de permettre les ajustements et modifications qui émergent de l'expérience et de la pratique, un système de suivi permanent et d'évaluation doit être mis en place dès que possible.

Source : FAO, 1991a

Annexe 2

ONG Internationales de Conservation

- L'Union Mondiale pour la Nature (UICN) : a collaboré, en 1988, avec la Commission des Communautés Européennes à la réalisation d'un programme régional de conservation et d'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale ; elle a mené et publié des études nationales qui forment la trame du Plan d'Action régional pour l'Afrique centrale (PARAC) ; exécute actuellement les projets d'aménagement et de gestion du site de Lac Télé et de la réserve de Faune de Conkouati dans le cadre du projet GEF - Congo.

Contact: NDINGA Assitou
50 Bis Rue Dongou Ouenzé
Brazzaville/Congo
Tél : 242 82 02 37
Fax : 242 82 14 48

Qui se soucie des acquis du passé ? Le cas du PAFT - Congo

La NYZS/The Wildlife Conservation Society (WCS) : a conduit en 1989 des études sur le recensement des éléphants au Congo ; assure actuellement l'exécution du projet Nouabalé-Ndoki (Nord - Congo) et du projet PARCS (formation des cadres chargés de la gestion et de l'administration des aires protégées - projet pilote au Congo) ;

Contact : Projet Nouabalé-Ndoki (WCS),
B.P. 14537
Brazzaville/Congo
Tél : 242 83 22 91
Fax : 242 83 73 63.

ONG Nationales de Conservation

- Alliance Nationale pour la Nature (ANN), créée en 1992 par des diplômés en chômage, vise principalement l'éducation relative à l'environnement au niveau de Brazzaville.

Sphère géographique : Brazzaville et ses environs.

Activités :

- Sensibilisation à la protection des chimpanzés et des gorilles;
- Mobilisation des ressources humaines et financières;
- Elaboration d'un projet d'éducation environnementale en milieu scolaire.

Qui se soucie des acquis du passé ? Le cas du PAFT - Congo

Financement des projets :

- NYZS/WCS et Ambassade de Grande Bretagne ;
- Pour le projet d'éducation à l'environnement ;
financement recherché

Contact : MOUSSA Isaac,
43 Bis Rue Bagangoulou
Ouenzé, Brazzaville/ Congo.
Tél : 242 82 02 37.

Qui se soucie des acquis du passé ? Le cas du PAFT - Congo

- L'Association Congo Action Environnement (ACAE), créée en 1989, vise à contribuer à la promotion de la gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles.

Sphère géographique : Nationale

Activités :

- Conduite des pépinières à Brazzaville ;
- Planting d'arbres à Brazzaville ;

Financement : Ambassade des Etats Unis d'Amérique;
PNUD.

Contact : YABOUNA Cyriaque,
B.P. 13223
Brazzaville/Congo
Tél : 242 81 15 97.

Qui se soucie des acquis du passé ? Le cas du PAFT - Congo

- Conservation de la Faune Congolaise (CFC), créée en 1992, vise la conservation de la faune au Congo à travers les recherches scientifiques et les actions sur le terrain.

Sphère géographique : Nationale

Activités : en train de s'organiser

Financement : Néant

Contact : OYO Pierre,
C/o WCS
B.P. 14537
Brazzaville/Congo
Tél : 242 83 22 91.

Qui se soucie des acquis du passé ? Le cas du PAFT - Congo

- Association Congolaise pour la Conservation des primates (ACCP), créée en 1991, pour promouvoir la conservation des primates.

Sphère géographique: Nationale

Activités : Recherche sur les primates

Financement : Néant

Contact : OKO Ruffin
B.P. 2153
Brazzaville/Congo
Tél : 242 83 17 18

Qui se soucie des acquis du passé ? Le cas du PAFT - Congo

- Association pour l'Education à l'Environnement au Congo (AEEC), créée en 1992, a pour objectif essentiel de susciter la participation des citoyens à la gestion de l'environnement.

Sphère géographique: Nationale

Activités : en train de s'organiser

Financement : Néant

Contact : AMPION Marc
B.P. 1791
Brazzaville/Congo
Tél : 242 82 83 39.

Qui se soucie des acquis du passé ? Le cas du PAFT - Congo

- Sangha Action Biodiversité (SAB), créée en 1993, prévoit, entre autres, des actions de :
- Recherches et études des écosystèmes forestiers et leurs ressources :
- Sensibilisation à la conservation des ressources naturelles ;
- Production et diffusion d'informations scientifiques susceptibles d'aider à la prise de décisions concernant la conservation des ressources naturelles ;
- Elaboration et application des stratégies de gestion des ressources naturelles.

Sphère géographique: Sangha (Nord Congo)

Activités : Travaille avec les enseignants de Ouesso (Sangha) à la diffusion de la revue "Ngouvou" (Hippopotame), qui diffuse des informations sur la protection des écosystèmes forestiers.



1